

# L'UDASA



L'Union Départementale des Associations Syndicales Autorisées (UDASA) regroupe des associations de propriétaires de types ASA (Association Syndicale Autorisée), AFR (Association Foncière de Remembrement) ou ASL (Association Syndicale Libre).

## Ce que l'UDASA peut vous apporter

- Approche sur problématiques de bassin versant (cours d'eau, érosion, ruissellement, ...);
- Aide à la création de structures ayant pour objet l'entretien des chemins et/ou de cours d'eau;
- Conseil aux collectivités (traversée de cours d'eau en milieu urbain, ...);
- Etc ...



Ruissellement et érosion

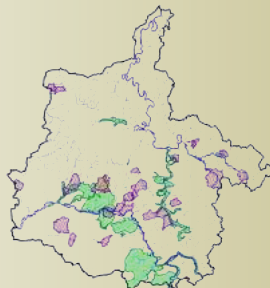


Observation de ruissellement dès la tête du bassin



## Quelques chiffres

- 1968, création de l'UDASA;
- 20 ASA, 26 AFR et 1 ASL;
- 9 000 propriétaires;
- 45 000 ha soit 14,5% de la SAU des Ardennes;
- 50 km de cours d'eau et plusieurs dizaines de km de fossés entretenus par an.



Localisation des structures accompagnées par l'UDASA

## Nos partenaires



## Nous contacter



UDASA

1 rue Jacquemart Templeux  
08013 Charleville-Mézières Cedex

Tél : 03. 24. 36. 64. 43

Fax : 03. 24. 33. 50. 77

Courriel : [udasa@ardennes.chambagri.fr](mailto:udasa@ardennes.chambagri.fr)

[www.ardennes.chambagri.fr](http://www.ardennes.chambagri.fr)



UDASA,  
pour accompagner  
votre collectivité

# UDASA



## Les intérêts d'un partenariat avec l'Union

## A savoir ...

**U**DASA est une structure départementale qui dispose d'une expérience solide pour impliquer propriétaires, exploitants et collectivités.

**D**es relations bien établies :

- partenaires administratifs (DDT, DREAL...)
- partenaires financiers (Conseil Départemental...)
- partenaires techniques (FDPPMA 08...)

**A**vantage financier lié à des coûts de travaux préconisés relativement peu élevés.

**S**tructure pouvant être déléguée Maître d'Ouvrage pour le compte de plusieurs collectivités.

**A**ssistance et conseils pouvant être assurés auprès des collectivités.

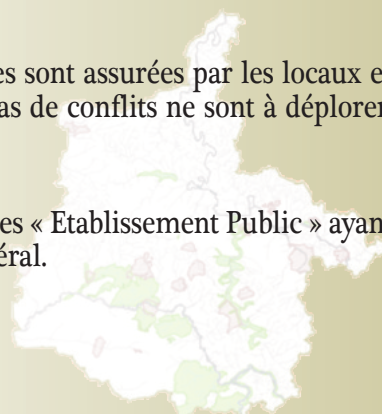
## L'intérêt d'une structure associative locale (ASA)

● Une gestion territoriale qui est assurée par les locaux ce qui implique davantage les propriétaires et garantit la durabilité des actions.

● Les plus anciennes ASA datent du 19<sup>ème</sup> siècle, preuve de la pérennité des actions.

● Les charges financières sont assurées par les locaux et les collectivités. Peu ou pas de conflits ne sont à déplorer, cela fonctionne.

● Des structures reconnues « Etablissement Public » ayant une mission d'intérêt général.



La création d'une ASA nécessite une co-construction politique et administrative avec la Communauté de Communes, les communes et les propriétaires.

Comme pour les DIG (Déclarations d'Intérêt Général), un risque d'échec est toujours présent à la création d'une structure.

La capacité financière des associations est parfois limitée. L'intégration des communes ou Communautés de Communes, dans la base de répartition des dépenses, est nécessaire en fonction des projets. Cependant, tout ne repose pas sur la collectivité.

Face à des problèmes d'inondation, l'entretien des cours d'eau peut être traité par l'UDASA, il conviendra de prévoir un partenariat avec les Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (E.P.T.B), pour des projets de réduction de l'aléa inondation, de protection, et gestion de crise.

Réunion d'informations in situ sur des problématiques diverses pouvant être observées dans les Ardennes.



## Les partenariats en cours

### ... Quelques exemples

● Une démarche de sensibilisation à l'échelle du bassin versant du Thon a été mise en oeuvre avec pour problématique, le ruissellement et l'érosion des sols. L'objectif est de proposer des mesures simples permettant de limiter les phénomènes qui impactent certaines collectivités et, à terme, le potentiel agronomique des terres agricoles.



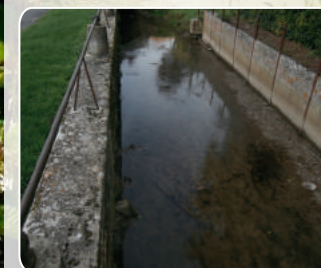
Exemple d'un bassin versant étudié

● Le « **groupement de communes** » Les Ayvelles-Chalandry-Elaire a **missionné l'UDASA** afin d'établir un programme pluriannuel de **restauration du ruisseau du Pierge**. Cela ayant pour finalité la mise en place d'un Maître d'Ouvrage de type ASA assurant l'entretien et l'aménagement du ruisseau.



Travail de restauration

● L'aménagement de la traversée du village d'Amagne sur 400 mètres linéaires avait plusieurs objectifs. D'une part, l'optimisation du cadre visuel du coeur du village, l'amélioration des fonctions écologiques du cours d'eau d'autre part. Et enfin, la limitation des problèmes d'envasement sur les zones en surlargeur.



Avant travaux



Après travaux